AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0596
FR0013447729-FS0309

19 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2023, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1] et des sociétés CDC Croissance[2] et CNP Assurances[2] qu'elle contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir, indirectement, 12 565 388 actions VERALLIA représentant 21 426 927 droits de vote, soit 10,28% du capital et 14,89% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA[1]	9 189 887	7,51	18 051 426	12,55
CDC Croissance[2]	1 301 233	1,06	1 301 233	0,90
CNP Assurances[2]	2 074 268	1,70	2 074 268	1,44
Total CDC	**12 565 388**	**10,28**	**21 426 927**	**14,89**

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VERALLIA détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.
[3] Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 143 873 566 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.